

## Elections législatives 2024

**La mairie de La Vèze lance un appel aux volontaires, auprès des électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune pour devenir assesseur du bureau de vote lors des prochaines élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024**

Les assesseurs, bénévoles (Article R44 du Code Electoral), participent au déroulement des opérations électorales. La répartition des tâches qui leur incombent durant la journée se fait à l'ouverture du bureau de vote. Ils sont généralement chargés :

- De contrôler et faire signer la liste d'émargement,
- De suppléer ou d'assister le président et procéder au contrôle d'identité des électeurs
- De participer à la clôture du scrutin et au dépouillement des votes.

***Inscrivez vous ! [commune.laveze@wanadoo.fr](mailto:commune.laveze@wanadoo.fr) ou <https://www.laveze.fr/>***

Cette fonction bénévole (Article R44 du Code Electoral) mobilisera les volontaires pendant 2 heures, de l'ouverture à la clôture du scrutin, jusqu'au dépouillement complet.